



Habitants
82 041

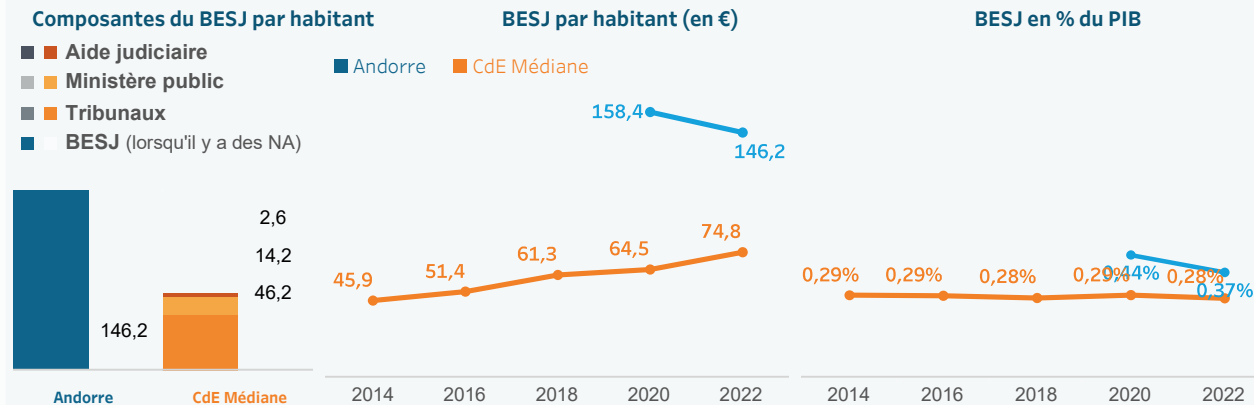


PIB par habitant
39 068 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
27 416 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



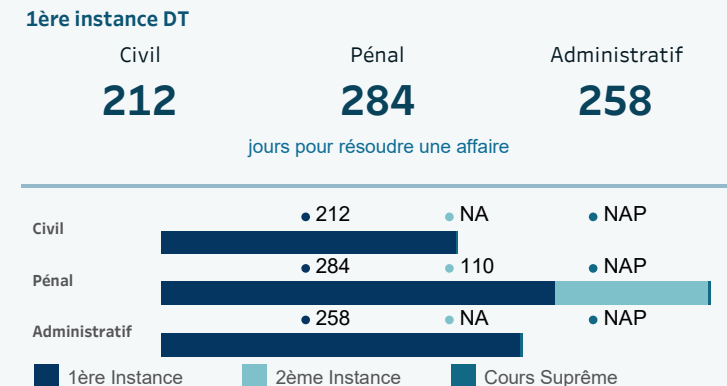
Budget : En 2022, le budget du système judiciaire exécuté est de 11 990 817 €. Ce montant représente 146,2 € par habitant, ce qui est largement supérieur à la médiane du CdE et constitue l'un des budgets les plus importants par habitant en Europe. En % du PIB (0,37%), ce budget est également supérieur à la médiane du CdE. En Andorre, il n'est pas possible de distinguer le budget des tribunaux de celui du ministère public. Le budget de l'aide judiciaire par habitant est de 7,2 €, considérablement au-dessus de la médiane du CdE.

Organisation des tribunaux : Il n'existe que deux instances judiciaires. Le Batllia est la principale juridiction de 1ère instance pour tous les litiges, à l'exception des crimes. Le Tribunal des Corts est compétent en 1ère instance pour les crimes et l'exécution des décisions de justice, et en 2ème instance pour les questions relatives à la liberté de l'accusé et aux peines imposées par les Batlles pour les délits ou par les juges pour les contraventions. Le Tribunal Supérieur est la plus haute instance et traite les appels contre les jugements de 1ère instance.

Mandat et carrière des juges et procureurs : Andorre fait partie de quelques États membres où les juges et les procureurs ne sont pas nommés pour une période indéterminée. Leur mandat est de 6 ans, renouvelable. Pour la promotion, plusieurs paramètres sont pris en compte : le nombre de mandats accomplis, les formations suivies, le rapport d'activité.

Procédure civile : En 2022, le nouveau Code de procédure civile est entré en vigueur, apportant des changements significatifs aux procédures civiles en incorporant dans le champ des procédures non contentieuses certains types d'affaires qui étaient auparavant traitées dans le cadre de procédures contentieuses.

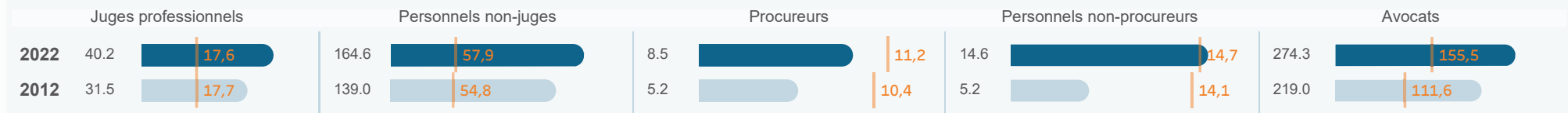
Efficacité - Disposition Time (jours)



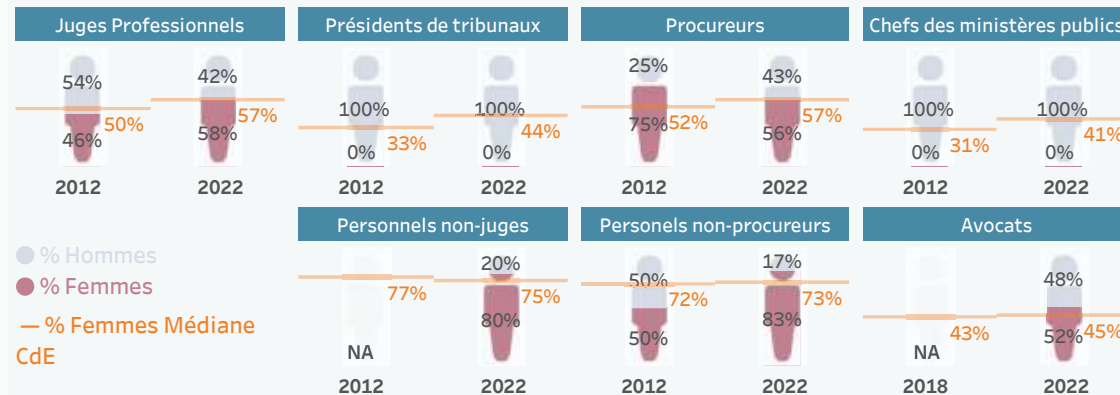
Efficacité : En 2022, les DT pour les trois types d'affaires sont inférieurs à 1 an dans les tribunaux de 1ère instance. Les affaires civiles se sont révélées être le domaine le plus efficace en 1ère instance. Il convient de rappeler ici qu'à la suite des amendements du Code de procédure civile (2022), certaines affaires auparavant traitées dans le cadre de procédures contentieuses le sont désormais via des procédures non contentieuses.

En matière pénale, les DT ont augmenté dans les deux instances. En revanche, pour les affaires administratives de 1ère instance, le DT a diminué de plus de moitié. En effet, l'augmentation des ressources humaines et matérielles de l'administration andorrane a conduit à une amélioration significative de son fonctionnement, ce qui s'est traduit par une diminution du nombre d'affaires administratives portées devant les tribunaux.

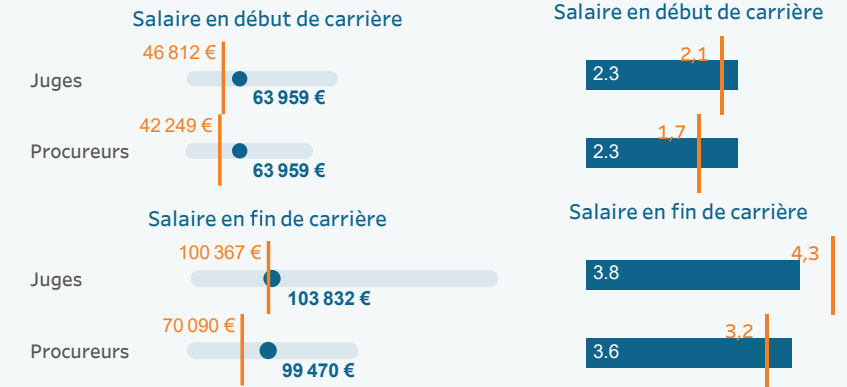
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



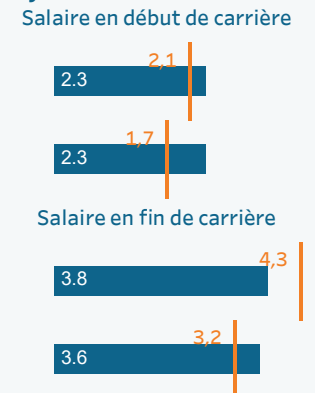
Égalité de genre



Salaires bruts absolus

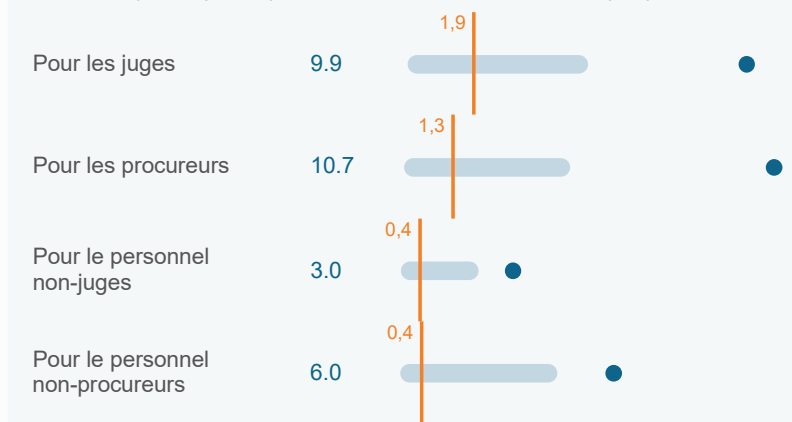


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

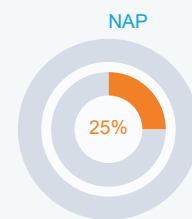


Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*

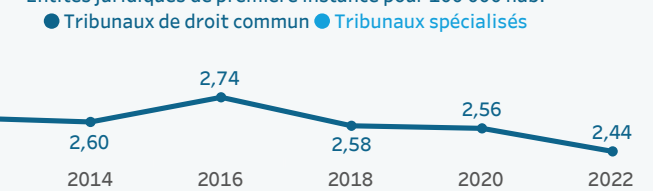


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

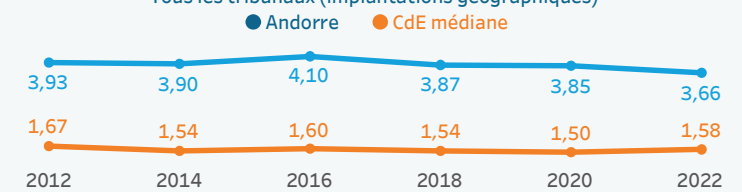


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

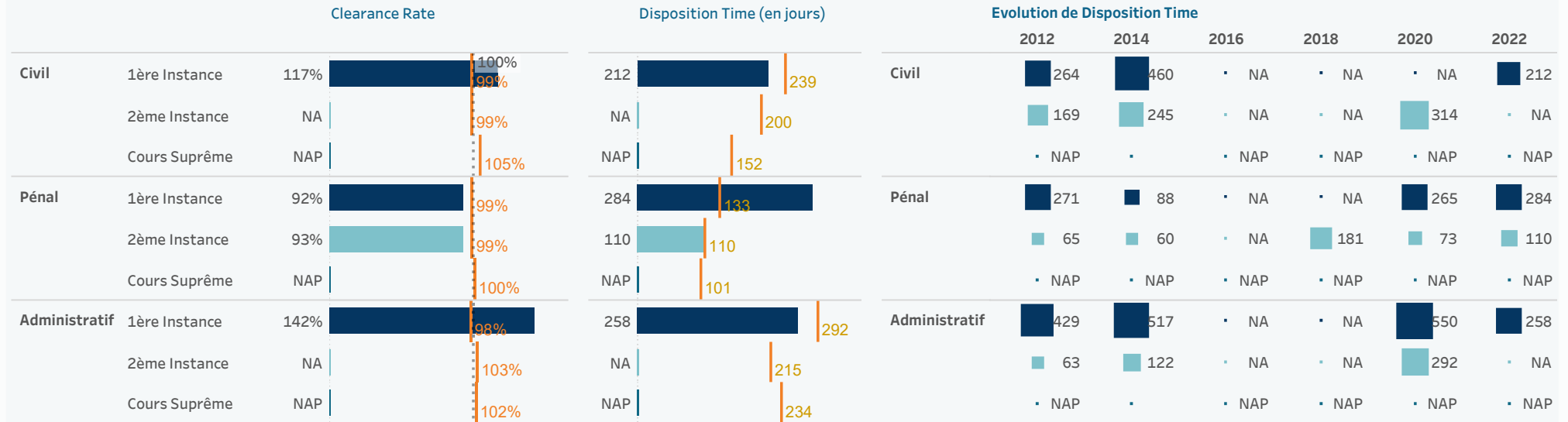
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

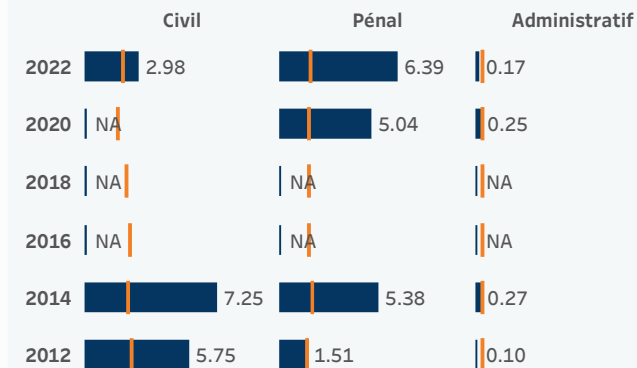
■ Andorre
■ CdE Médiane

Instance
■ 1ère Instance
■ 2ème Instance
■ Cours Suprême

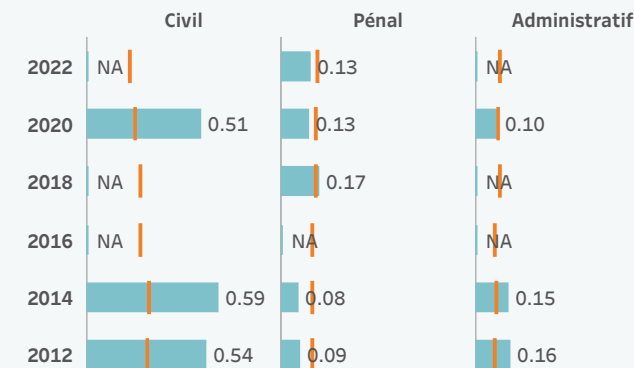


Affaires nouvelles

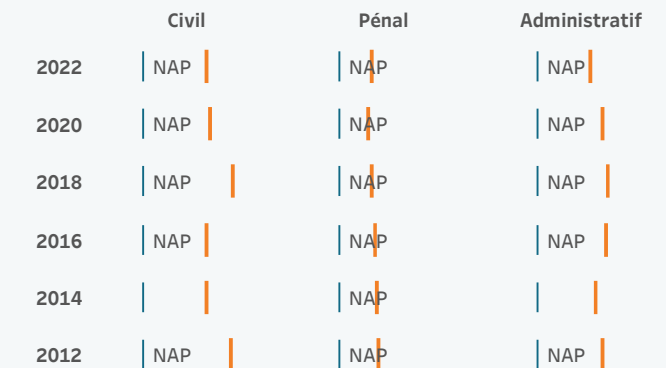
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

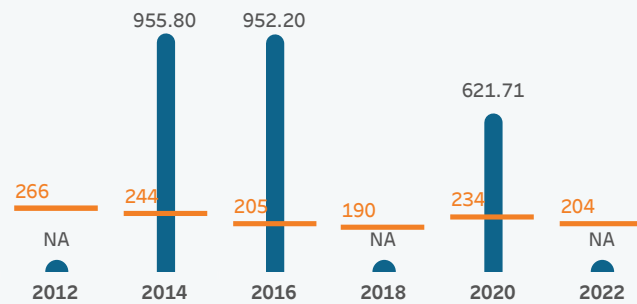


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants

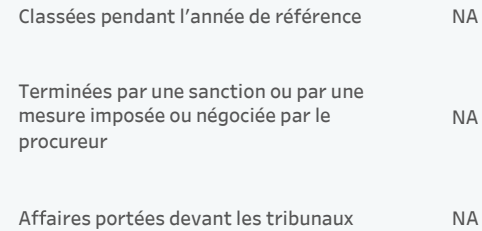


Ministère public

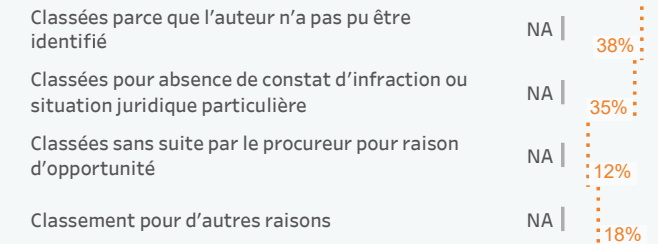
Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



Répartition des affaires traitées en %



Répartition des affaires classées en %

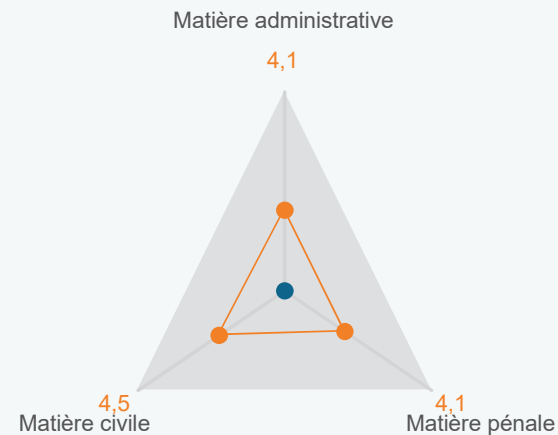


Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

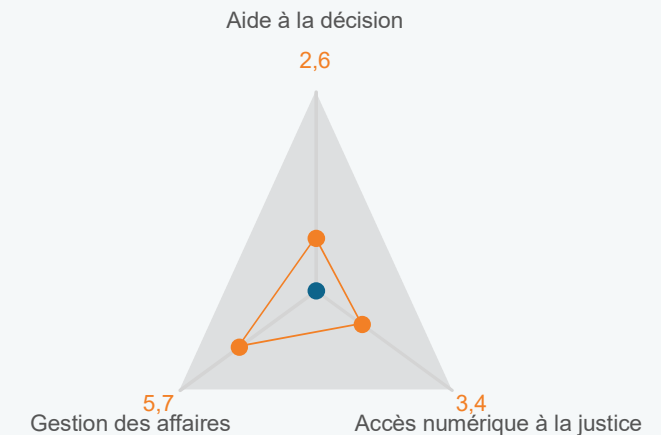
Indice de déploiement et d'utilisation des TIC
(de 0 à 10)Taux de déploiement total : **0,00**Taux d'utilisation total : **0,00**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

<https://www.bopa.ad/>

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://www.justicia.ad/>

Informations sur le système judiciaire

<https://www.justicia.ad/>